

EDITO DU PRÉSIDENT

Dans un contexte mondial toujours instable ...

La conscience des grands enjeux qui guettent notre société, le changement climatique, la révolution numérique, la menace sanitaire née de la propagation d'un virus, à laquelle s'ajoute le risque d'un ralentissement économique mondial lié à une épidémie partie de Chine, la tentation des protectionnismes, sont autant d'inconnues qui peuvent peser sur l'activité économique et paralyser l'action de nos dirigeants.

... L'activité économique nationale s'en sort plutôt bien

La France en a opportunément pris le contrepied, et se trouve actuellement en meilleure posture que beaucoup de ses voisins européens. Elle apparaît aux yeux du monde comme ayant su mettre en œuvre les mesures qui lui ont permis de sortir de l'atonie économique. Signal majeur : c'est aujourd'hui le taux d'investissement des entreprises qui porte la croissance. Et, heureuse conséquence, la courbe du chômage poursuit sa décrue, s'établissant fin 2019 à 8,5% de la population active, son plus bas niveau depuis 2009. Après des décennies de ce cancer social, qui aurait prédit une si nette embellie ?

... Et c'est plus que jamais à nos entreprises qu'il appartient de construire 2020

Dans le contexte de réforme des retraites, et d'élections municipales, notre profession engage quant à elle une démarche volontariste en vue de promouvoir l'externalisation de la fonction linge des établissements publics de santé. L'enjeu est considérable : permettre aux hôpitaux de se recentrer sur l'activité de soin, réduire la dette du système de santé, et ouvrir le marché public français à nos professions, comme il est ouvert ailleurs en Europe et dans le monde.

Sébastien SDEZ

SOMMAIRE

Edito du Président.....	1
Actualité Economique	2
Actualités Générales	2
La vie du Syndicat	5
Manifestations à venir	5
Les Journées d'Etudes du GEIST 2019	6
Actualité de la Commission Sociale	7
Actualité de la Commission Environnement	9
Groupe de travail EPI	11
Transport	11
Informations de l'ETSA	12
Chiffres Clés de la Profession en 2018	12
Indices INSEE.....	13

LES PRINCIPALES DATES 2020

26/28

MAI
2020

SANTEXPO
Paris

11/12

JUIN
2020

Les 45^{èmes} Journées
d'Etudes du GEIST
se tiendront à
Annecy

20/24

JUIN
2020

TEXCARE
International
Francfort



Taux d'inflation 2019 :
+ 1,1 %

Indice des prix à la consommation 2019 :

en décembre 2019,
+ 1,5 % sur un an

**Croissance
du PIB 2019 :**
+ 1,3 %

ACTUALITÉ ECONOMIQUE (Décembre 2019)

• QUELQUES INDICATEURS 2019 :

➤ Les indices 2019 de l'économie française :

- **Taux d'inflation : + 1,1 %** en glissement annuel à décembre 2019. Il devrait conserver cette tendance en 2020 (source Banque de France).
- **Hausse des prix à la consommation : +1,5 %** en glissement annuel et +0.4% en décembre 2019.
- **Progression du PIB : +1,3 %** en 2019, soit une meilleure progression que la zone euro avec +1,1 %. En 2020, la croissance attendue serait entre 1,1% et 1,3%.
- **Consommation des ménages : +1,6 %**, elle poursuit sa croissance avec une hausse de pouvoir d'achat de +2,1% en 2019 selon l'INSEE, soit près du double de celle de 2018.
- **Taux de chômage : Baisse de 1,9 % au deuxième trimestre 2019**, avec un taux de chômage à 8,6 % en décembre, et un niveau anticipé à 8,2% de la population active à mi 2020.
- **Le climat des affaires en décembre 2019 est stable** : cet indicateur calculé par l'INSEE est stable dans l'industrie et le bâtiment, il est en progression dans le commerce et les services.
- **La fréquentation touristique** : au 4e trimestre 2019, la fréquentation touristique calculée en nombre de nuitées dans les hébergements touristiques est **en légère progression à + 0,8 % sur un an**, après 2 trimestres de hausse soutenue (INSEE).
- **Ventes digitales** : la croissance des ventes en ligne s'élève à **+11,6 % en 2019**, soit un léger tassement après +13 % en 2018. Elles atteignent 103 Md euros, et ont été multipliées par 4 en 10 ans.

➤ Prix des matières premières :

- **Cours du Coton** : le cours est **remonté depuis septembre 2019**, pour atteindre 70 cents/lb fin janvier 2020, après une baisse jusqu'à 58 cents/lb en juillet et août 2019. Il connaît une **nouvelle tendance baissière depuis le mois de février 2020**.

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

• MESURES DU GOUVERNEMENT EN PRÉPARATION

• **La Loi Economie Circulaire :**

Adopté par le Sénat en procédure accélérée le 30/01/2020, le texte de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été approuvé, et publié au JORF le 11/02/20 dans la loi 2020-105.

Celui-ci s'articule autour de quatre axes : lutter contre l'ensemble des déchets plastiques, promouvoir le réemploi et la réparation, aider le



consommateur à être éco-responsable et lutter contre les dépôts sauvages.

Le texte donne des objectifs stratégiques de gestion et de prévention des déchets. Les plus emblématiques sont la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040, et l'objectif de tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025. Ces deux objectifs s'accompagnent d'une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique jetables, dont la première mouture est attendue d'ici 2022.

Suivent de nombreuses mesures sur l'information des consommateurs. Celles-ci concernent tout d'abord les qualités et caractéristiques environnementales des produits : incorporation de matière recyclée, emploi de ressources renouvelables, recyclabilité, ou encore la présence de substances dangereuses. Les deux principales nouveautés sont la création d'un indice de réparabilité, et la lutte contre le gaspillage, notamment en favorisant le réemploi et la réutilisation.

La loi érige en norme l'interdiction de destruction de tous les produits invendus. Chaque année, entre 10.000 et 20.000 tonnes de produits textiles sont détruites en France. Demain, ce chiffre sera nul, et la question du recyclage se posera pour toutes les filières. A partir de 2022, tous les opérateurs auront interdiction d'éliminer les invendus.

• DIVERS

1- Baisse de l'impôt sur les sociétés

La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés engagée par la loi de finances pour 2018 se poursuit en 2020. **À compter du 1er janvier 2020**, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est ramené à **28 %** pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, à **26,5 %** pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et enfin à **25 %** à compter du 1er janvier 2022.

2- Médiation

La [loi pour un État au service d'une société de confiance \(ESSOC\)](#) du 10/08/2018 a étendu le rôle du médiateur des entreprises en créant, à titre expérimental, **un dispositif de médiation étendue entre les entreprises et les administrations**. Cette expérimentation permet aux entreprises de solliciter une médiation sur **tout litige** avec une administration, qu'il soit **contractuel ou non**. Le dispositif de la médiation étendue est conduit pour 3 ans sur 4 régions : Centre Val-de-Loire, PACA, Grand-Est et Normandie.



Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de **résoudre gratuitement** leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, **faire évoluer les comportements d'achats**, dans le souci de rééquilibrer les relations clients/fournisseurs, au service de l'économie. **Il intervient également dans le domaine de l'innovation.**

Artisans, TPE, PME, ETI, grands groupes, vous pouvez saisir le Médiateur en cas de différend ([Dans quel cas nous saisir ?](#)) avec une autre entreprise dans l'exécution d'un contrat ou dans le cadre de la commande publique.

3- Facilité d'accès des PME aux marchés publics

À partir du 1^{er} janvier 2020, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés publics passera de 25 000 euros hors taxe à 40 000 euros hors taxe. La France est, dès lors, placée dans la médiane européenne pour les marchés de services. ([décret paru le 13 décembre 2019](#) au JORF).



4- Marchés publics : facturation électronique obligatoire

Dans le cadre de marchés publics, la facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) depuis le 1^{er} janvier 2018.

[Cette obligation a été étendue aux petites et moyennes entreprises :](#) (10 à 250 salariés) depuis le 1^{er} janvier 2019 et s'appliquera au **1^{er} janvier 2020** aux très petites entreprises (moins de 10 salariés).

5- Accompagnement des Entreprises impactées par les mouvements sociaux de décembre 2019

À la suite du mouvement social qui a touché fin 2019, début 2020, le territoire, le ministère de l'Économie et des Finances a décidé, pour accompagner les entreprises impactées, de proposer des fiches récapitulatives permettant à toute entreprise de savoir qui contacter et ce que l'État peut faire pour l'accompagner.

Ce sont tous les outils de l'État pour aider les entrepreneurs fragilisés à traverser cette période qui sont réunis dans ces fiches synthétiques, ainsi que des contacts dédiés et sensibilisés à leur situation.

Compte-tenu de la spécificité de la situation et des contraintes en Île-de-France, une fiche spécifique pour les entreprises de cette région a été réalisée. Elles disposent également de points de contacts spécifiques, et différents de ceux déployés sur le reste du territoire.

Des fiches sont à télécharger :

- [à Paris et en Île-de-France](#)
- [en province](#)
- [Dossier de saisine de la commission des chefs des services financiers \(CCSF\) réservé aux très petites entreprises pour la demande de délais de paiements](#)





LA VIE DU SYNDICAT – ACTUALITÉ RÉCENTE

• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **ANETT**, représentée par M. Jean-Paul BILLY et M. Pierre-Marie PAPIN.
- **ELIS**, représentée par Mme Françoise GRENIER et M. Alain BONIN.
- **LE CERCLE DU PROPRE**, dont la représentation est assurée au travers de la BLANCHISSERIE LAVOX, représentée par M. Christophe BEGUET, et de la BLANCHISSERIE DE L'ETOILE, représentée par M. Gérard GRAS.
- **MEWA**, représentée par M. Philipp MELL.
- **RENTOKIL-INITIAL**, représentée par M. Fabrice QUINQUENEL et M. Henri TANNIOU.
- **KALHYGE**, représentée par M. Grégory BOILLOT et Mme Sophie CHABOT.
- **SDEZ S.A.S.**, représentée par M. Sébastien SDEZ.

• LE BUREAU DU GEIST

Le Bureau du GEIST se compose de la façon suivante :

- Président : **M. Sébastien SDEZ,**
- Vice-Présidents : **M. Jean-Paul BILLY et M. Fabrice QUINQUENEL,**
- Trésorier : **M. Christophe BEGUET,**
- Secrétaire : **M. Gérard GRAS.**

• BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHERENTS

Le GEIST a le plaisir d'accueillir parmi ses membres titulaires :

- **ZENITUDE Blanchisserie (81).**

Et parmi ses membres associés :

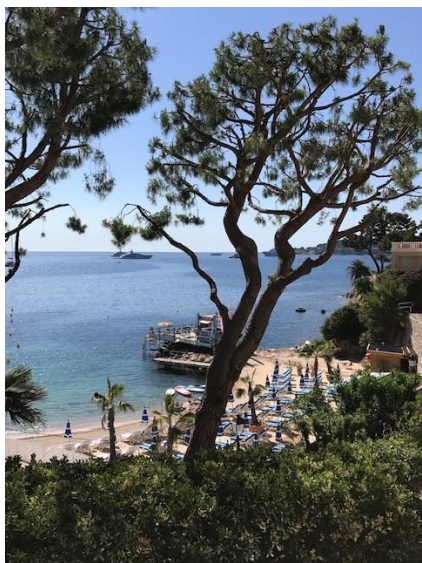
- **SIOEN France**, fabricant de vêtements et de textiles techniques enduits, avec un large portefeuille d'activités (filage, tissage, enduction,...) et de produits.
- **ROBUR**, spécialiste dans la création et la confection de vêtements professionnels.

MANIFESTATIONS À VENIR

- **26-28/05/2020** **SANTEXPO – Paris Healthcare Week.**
- **10-12/06/2020** **Journées d'Etudes du GEIST 2020 à Annecy :**
Du 10 au 12 juin, le GEIST est heureux d'accueillir les participants aux 45^{ème} Journées d'Etudes, au sein de l'hôtel Impérial Palace.
- **20-24/06/2020** **TEXCARE International - Francfort.**



LES JOURNEES D'ETUDES DU GEIST 2019, À SAINT-JEAN-CAP-FERRAT :



Le séminaire du GEIST a établi sa 44^{ème} session entre terre et mer, sur la Côte d'Azur, à St Jean-Cap-Ferrat. Les entreprises de la Location Textile firent le déplacement en grand nombre, pour entendre les intervenants et experts partager leurs analyses sur le thème de :

« *Recrutement et fidélisation des collaborateurs : les nouveaux modes de management* ».

Le choix de ce thème a permis de donner du sens à des sujets très en vogue, tels que Qualité de vie au travail, l'Entreprise Libérée, la Marque Employeur, ...et lorsque le stress subi ne devient plus le moteur de l'action, mais inhibe les capacités, c'est une référence à l'*Effet Pygmalion*, phénomène qui explique qu'un élève perçu comme sérieux par son professeur emportera de meilleurs résultats scolaires, car le regard qui est posé sur lui influence son comportement.

L'intervention de **Sophie Lapaquette**, de l'entreprise Inov-On, nous a livré quelques secrets inattendus, propres aux « entreprises libérées », ces structures qui vivent sans patron, et construisent leur développement sur la collaboration, la délégation, la responsabilisation, et la prise de décision collective !

Les clés de décryptage de la marque employeur à travers les réseaux sociaux nous ont été présentées par **Anne Zammit**. Et **Daniel Costantini**, entraîneur de Hand Ball qui a accompagné l'équipe de France aux Jeux Olympiques il y a plus de vingt ans en 1996, nous a décortiqué tous les stimuli qui composent la Motivation.

Pour terminer les témoignages, le **Docteur Florence Bénichoux** est venue présenter l'enquête menée auprès de la centaine de participants, qui devait révéler la tendance de stress au travail qui régnait parmi les professionnels alors présents... ! La réponse fut réservée aux adhérents, qui ont eu accès à quelques chiffres, en réalité pas franchement alarmistes.

Et comme l'a si bien résumé le brillant animateur de nos Journées, **Thierry Watelet**, les facteurs de succès résident dans le fait de donner du sens, créer du collectif, classer les priorités, et avant tout, accorder de la Confiance, la clé qui aide vos équipes à grandir, accompagnée par les outils d'écoute, tels que le *Feed back*.

Ce fut une vive émotion d'accueillir une grande dame de l'aviation, **Dorine Bourneton**, qui a clôturé les interventions en témoignant de son itinéraire incroyable, obtenu à la force de ses convictions, de son engagement sans faille, et de l'énergie qu'elle déploie.



L'activité découverte emmena les volontaires pour une régate dans la très belle Baie de Beaulieu-sur-Mer.



ACTUALITÉ DE LA COMMISSION SOCIALE

• ACTUALITES SOCIALES

1. Hausse du SMIC

La hausse légale est de **+1.2% au 1^{er} janvier 2020**, soit 10,15 € brut de l'heure, contre 10,03€ en 2019.

Le Smic mensuel brut (calculé sur la base de 35 heures x 52/12) se trouve porté quant à lui de 1521,22 € à **1539,42 €**.

2. Loi Avenir Professionnel : un nouvel OPCO pour la branche Entretien Textile

Les 11 OPCO ont été agréés par le Ministère du Travail fin 2019.

Celui de notre branche de l'Entretien Textile et de la Blanchisserie industrielle est l'**opco AKTO**, opérateur de compétence pour les entreprises à forte intensité de main d'œuvre. Il regroupe 250.000 entreprises, 4 Millions de salariés. Il a remplacé celui qui avait été pressenti auparavant.

Il est le second plus important, et réunit 27 branches, dont l'hôtellerie-restauration, l'intérim, le commerce de gros,...

3. Restructuration des branches professionnelles

Le rapport concernant l'avenir des branches commandé à M. Romain est attendu depuis quelques mois par les professionnels et les acteurs du paritarisme.

Le rapprochement des branches se poursuit... Un nouveau décompte de la représentativité patronale aura lieu en 2020. Au même moment, le gouvernement souhaite encadrer fortement l'organisation des branches à partir de 2021 puisqu'il attend entre 50 et 100 branches... A suivre !

4. Le bilan professionnel pour tous les salariés tous les 6 ans

Le bilan à 6 ans, issu de la loi du 05/09/2018, a pour objectif de faire un point sur les entretiens professionnels ayant lieu tous les 2 ans. Au-delà de cette nouvelle obligation légale et de la « peur de l'URSSAF », le bilan à 6 ans peut être un véritable levier de développement des talents de votre entreprise.

Ce rendez-vous est l'occasion de revenir sur les entretiens professionnels pour recenser et développer les compétences de vos collaborateurs. Ce bilan vous aidera à optimiser la performance individuelle et celle de votre organisation.

• LES ACCORDS DE LA BRANCHE ENTRETIEN TEXTILE SIGNES AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

- **Avenant du 25 avril 2019 relatif aux barèmes conventionnels de salaires**, applicable au 1^{er} janvier 2019.





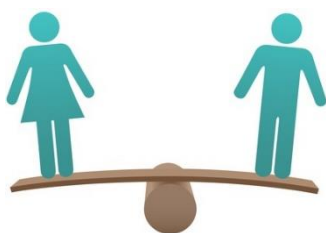
- **Accord collectif « Forfait jours pour les cadres »** signé le 8 mars 2019, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, qui s'applique à toutes les entreprises n'ayant mis en place aucun accord spécifique pour les cadres.
- Accord sur le **rattachement de la branche à l'OPCO AKTO** en date du 28 novembre 2019.

• TRAVAUX DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Les travaux de la Convention Collective se poursuivent avec les partenaires sociaux : une volonté de moderniser certains chapitres de la Convention Collective anime les partenaires sociaux, pour les rendre plus applicables auprès des entreprises adhérentes.

• BILAN ANNUEL DE LA CPPNI

La CPPNI est la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation, elle a pour mission de prendre en charge les questions sociales relevant de la Branche. Chaque année cette instance se doit de réaliser un bilan des accords négociés par les entreprises de la branche. En 2018, il a pu établir le bilan au sujet de plus d'une dizaine d'accords déposés par les blanchisseries sur tout le territoire français.



• EGALITE PROFESSIONNELLE

La branche va établir un premier état des lieux sur le sujet à compter de 2019, auprès des entreprises les plus structurées. Cette démarche avait débuté par une enquête, confiée au cabinet Graines d'Egalité, auprès d'un échantillon d'entreprises de la branche, qui grâce au soutien d'Opcalia, ont pu répondre aux questions, et ont permis de réaliser le premier panorama relatif aux entreprises et à l'égalité professionnelle dans nos industries actuellement.

• LES DEPENSES DE FORMATION SOUTENUES PAR L'OPCO EN 2019 ET 2020

- Le Flash-Infos n°49 du 19/09/19 avait incité les entreprises et leurs salariés à mobiliser les CPF à la fin de l'année 2019, afin de puiser dans les réserves de soutien budgétaire accordées par l'OPCO, qui restaient gérées par OPCALIA.
- Les Règles de prise en charge des dispositifs de formation, tels que les contrats de professionnalisation, propres à la branche seront modifiés en 2020 : les décisions de la SPP de la branche Entretien Textile doivent être entérinées par AKTO dès le mois de février. Les règles de prise en charge 2019 restent en vigueur jusqu'alors.



• L'EDEC EN VUE DE PARIS J.O. 2024

Un projet d'EDEC, Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences, un accord pluriannuel conclu entre l'État et certaines branches professionnelles, est en cours de préparation pour aider les entreprises qui seront concernées par l'accroissement d'activité lié aux Jeux Olympiques de Paris 2024. La Branche de l'Entretien Textile s'est manifestée pour être partie prenante de ce projet.

ACTUALITÉ DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

• ACTUALITES DE L'ENVIRONNEMENT

1. La Seconde Session des Assises de l'Eau

Elle s'est clôturée en août 2019 et a permis de dévoiler 12 mesures phares, telles que renforcer la qualité de l'eau et son accessibilité pour tous les acteurs, renforcer la sécurité et la transparence de l'alimentation en eau potable, renforcer la confiance dans l'eau du robinet.

Doter les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de nouveaux outils financiers en introduisant la capacité des collectivités à créer une taxe sur l'artificialisation des sols. Rendre éligibles aux dotations d'équipements des territoires ruraux, les investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Aider les collectivités à bénéficier des fonds européens dédiés, en lien avec les Régions, en créant une compétence « financements européens » dans les Agences de l'eau.

Apporter des financements complémentaires aux services et inscrire l'eau dans l'économie circulaire en levant les blocages et en sécurisant les projets de méthanisation et de retour au sol des boues (autoriser le mélange avec les déchets verts).

2. Actualité du CTTN

En tant que Centre Technique de la profession de l'Entretien Textile, le CTTN-IREN porte toujours des projets collectifs au sein de ses programmes, et s'est concentré sur les actions suivantes en 2018 :

- Analyse du Cycle de Vie (ACV) de plusieurs procédés de nettoyage destinés aux pressings,
- Les rejets issus de procédés de nettoyage à l'eau,
- Retour d'expérience sur les avantages et inconvénients des différents solvants, en substitution du PCE,
- Guide de mise en œuvre de la méthode RABC (norme EN 1065) édité par l'URBH,
- Le « tout séché » en blanchisserie pour les articles en jersey : technique en séchoir à tambour.

Un Numéro de la revue ETN du CTTN (avril 2019) a fait la comparaison entre Textile Réutilisable et Textiles Jetables dans le secteur de la santé : [article à consulter en ligne.](#)

3. Présence dans les instances des Agences de l'Eau

Le GEIST détient un siège, avec un représentant de la Profession, au sein de certains Comités de Bassin liés aux Agences de l'Eau, comme Adour Garonne, ou Loire Bretagne. Cette présence demeure précieuse, d'autant que la voix des industriels reste peu entendue, et que les entreprises se doivent de contribuer aux décisions liées à l'accès à l'eau, dans un contexte de difficultés grandissantes.





4. Modification pour les ICPE 2910

Un [arrêté du 03/08/2018](#) a mis à jour les prescriptions pour les ICPE 2910, modifiant le seuil de déclaration qui est passé de 2 Mégawatt à 1 MW. Un Flash-Infos a été diffusé par le GEIST le 24/10/2019.

5. Déclaration de toutes les installations de combustion

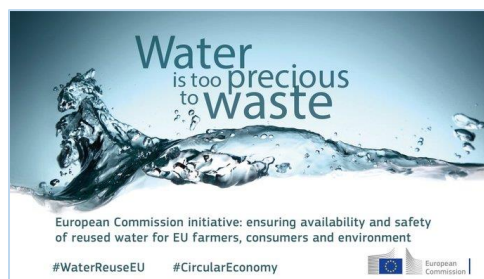
Pour les déclarations liées aux Installations de Combustion Moyenne relevant de la Directive MCP, un accès pour permettre une Démarche Simplifiée a été développé, et permet le recueil des caractéristiques techniques des installations de combustion, celles supérieures ou égales à 1 MW, ou inférieure à 50 MW : accès sur le site [Démarches Simplifiées](#).

6. Directive (UE) 2018/851 européenne du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets.

Les États membres mettent en place une collecte séparée au moins pour le papier, le métal, le plastique et le verre et, le 1er janvier 2025 au plus tard, pour les textiles.

7. Une nouvelle liste des substances soumises à la redevance pour pollutions diffuses

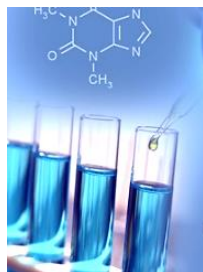
La liste des substances a été modifiée par l'arrêté du 19/11/2019, pour s'adresser particulièrement aux distributeurs de produits phytopharmaceutiques et de semences ; elle est parue dans [l'Arrêté du 19/11/2019](#).



8. Réutilisation des eaux usées en Europe « Water reuse »

La Commission Européenne a accueilli l'accord provisoire sur les exigences minimum pour la réutilisation de l'eau en agriculture, en décembre 2019. Les nouvelles règles permettront d'harmoniser les exigences de qualité de l'eau pour une utilisation en toute sécurité des eaux usées urbaines dans l'irrigation pour l'agriculture, ceci afin de doter les états membres d'un outil performant pour faire face aux défis posés par le changement climatique.

• ACTUALITES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT



1. Projet d'étude de la provenance du DEHP dans les eaux de rejets de Blanchisserie

Une étude basée sur les analyses des teneurs de l'eau en DEHP a été préparée par le Cabinet Atélise, et acceptée par le GEIST, pour tenter d'identifier les origines de cette substance fréquemment constatée dans les rejets de blanchisserie. Elle doit se dérouler sur les années 2020 et 2021, et elle a obtenu le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

2. Déclarations obligatoires sur GEREP pour les ICPE

Les exploitants liés à l'obligation de déclaration sur GEREP devront transmettre leurs données au plus tard le **31/03/2020**. Un nouveau portail [monICPE](#) a été mis en ligne par le Ministère de la transition Ecologique pour faciliter toutes les applications liées aux Installations Classées. La version 2 de GEREP a été déployée depuis janvier 2020.

3. Une nouvelle rubrique ICPE pour les produits comburants

Les Installations Classées qui concernent des produits comburants classés au titre des rubriques 4440, 4441 et 4442 ont désormais un arrêté de prescription prenant en compte des mentions plus contraignantes à partir du 01.01.2020 : voir [arrêté du 01.08.2019](#).

GROUPE DE TRAVAIL EPI

Le GEIST s'est pourvu d'un nouveau groupe de travail, pour réfléchir sur les axes propices au développement de la Location des Vêtements de Travail et des EPI.



Il se réunit depuis le début de l'année 2019, et réfléchit à un livre blanc qui délivre les moyens pour les entreprises clientes d'aborder sereinement la phase, parfois délicate, du choix de l'approvisionnement en vêtement de protection pour ses salariés.

TRANSPORT

• ACTUALITÉ TICPE



Afin de favoriser une meilleure participation du transport routier de marchandises au financement des infrastructures qu'il emprunte et d'encourager la transition énergétique du secteur, **le remboursement partiel de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) applicable au secteur du transport routier de marchandises fait l'objet d'une baisse de 2 centimes d'euro**. Le produit de TICPE issue de cette baisse de remboursement est affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport en France.

Le taux de TICPE appliqué au gazole professionnel augmente de 2€/hl en 2020.

La TICPE appliquée au gazole routier professionnel augmente et passe de 43,19 à 45,19 €/hl : voir [actualité publiée par le CNR](#) en janvier 2020.

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, du remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) lorsque vous consommez du gazole dans le cadre de votre activité professionnelle : les demandes de remboursement pour le second semestre 2019 peuvent être déposées à compter du 02/01/2020. Demander le remboursement en ligne : [Voir le site de la douane](#).

• NOUVEL ARRETE RELATIF A L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES VEHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES A CERTAINES PERIODES

L'arrêté du 26/12/2019 modifiant celui du 02/03/2015 simplifie la levée de l'interdiction de circulation en cas de circonstances exceptionnelles ; il permet au préfet de lever de manière préventive l'interdiction, sans que les véhicules n'aient été immobilisés au cours des 72 dernières heures précédant le début de l'interdiction de circuler.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039749198

INFORMATIONS DE L'ETSA

• Menace sur les locations de tapis : Norme EN 17210

Les efforts menés conjointement par les Associations Nationales des différents pays comme l'Allemagne avec DTV, l'Angleterre avec TSA ou la France avec le GEIST ont été coordonnés par l'ETSA.

Ils ont permis de modifier la terminologie sur certaines applications en faveur de l'entretien des tapis, pour la nouvelle rédaction de la Norme EN 17210 (2019), en collaboration avec les fabricants de tapis.

• Un site internet vitrine pour l'Association des Services Textiles internationale : ITSA

www.itsa-alliance.org un site internet d'information existe désormais, il est maintenu grâce à l'Association américaine (TRSA), avec le soutien de toutes les associations nationales, dont le GEIST.

• WTSC Word Congress en juin 2020, en Allemagne : un nouveau Congrès Mondial, après celui de Bruges en 2016, aura lieu à Francfort, du 18 au 20/06/2020. Il est coordonné par TRSA, mais sans l'ETSA, ni le GEIST.

CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION EN 2018

C.A. de la Profession : + 2,7 % en total annuel, et + 3 % à périmètre constant.

• CHIFFRE D'AFFAIRES DES ADHERENTS DU GEIST EN 2018

Chiffre d'Affaires Consolidé 2018	1 957 M. €
• dont Location	1 836 M. € soit 94 %
• dont Blanchissage	98 M. € soit 5 %
• dont Divers	16 M. € soit 1 %

• REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 PAR SEGMENTS DE CLIENTELE

• Santé/gériatrie	309 M. € soit 15,8 %
• Hôtels/Restaurants	653 M. € soit 33,4 %
• Industrie et divers	995 M. € soit 50,8 %



- **REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 PAR LIGNES DE PRODUITS**

• Linge plat	809 M. € soit 41,3 %
• Vêtements professionnels	663 M. € soit 33,9 %
• Hygiène/Tapis/Divers	485 M. € soit 24,8 %

- **EFFECTIFS SALARIAUX DES ADHERENTS DU GEIST EN 2018**

23.639 salariés, soit + 2,8 % sur un an.



INDICES INSEE

- **INDICES INSEE MENSUELS CONNUS en février 2020 - COMPARAISON SUR UN AN**

(1) Salaires (*Identifiant 1565185*) = **122,9 (sept. 2019)** contre 120,1 (sept. 2018).

(2) Eau (*Identifiant 10534778*) : **102,2** provisoire (**déc. 2019**) contre 102,4 (déc. 2018).

(3) Energie - Indice des prix de production de l'industrie française pour le marché français : énergie sauf électricité, gaz, air conditionné, eau (*Identifiant 10534843*) : **121,9** provisoire (**déc. 2019**) contre 117,1 (déc. 2018).

(4) Energie et biens intermédiaires – MIG EBI (*Identifiant 10534840*) : **106,9** provisoire (**déc. 2019**) contre 107,3 (déc. 2018).

(5) EBIQ – Energie, biens intermédiaires et biens d'investissement (*Identifiant 10534841*) : **105,8** provisoire (**déc. 2019**) contre 105,6 (déc. 2018).

(6) ICC (Indice du coût de la construction) (*Identifiant 604030*) : **1730,75** (3^{ème} trimestre 2019) contre 1692,50 (3^{ème} trimestre 2018).

(7) Indice des prix à la consommation - Nettoyage, réparation et location de vêtements (*Identifiant 1763969*) : **107,17** (**déc. 2019**) contre 105,45 (déc. 2018).

(8) Fils et filés (prix de production de l'industrie française) (*Identifiant 10534551*) : **123,3** provisoire (**déc. 2019**) contre 116,0 (déc. 2018).

(9) Autres textiles techniques et industriels (prix de production de l'industrie française) (*Identifiant 10534558*) : **103,6** provisoire (**déc. 2019**) contre 101,4 (déc. 2018).

• Retenir l'indice adéquat suivant l'origine des fibres :

(10) Fibres artificielles ou synthétiques (production de l'industrie française) (Identifiant 10535458) : 101,2 provisoire (déc. 2019) contre 111,5 (déc. 2018).

(11) Fibres synthétiques et artificielles (prix d'importation) (Identifiant 10535716) : 95,9 provisoire (déc. 2019) contre 101,0 (déc. 2018).

